

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Sensée

Commission Locale de l'Eau

Compte rendu de la réunion du 26 novembre 2013

Etaient présents :

COLLEGE DES ELUS

Monsieur Charles BEAUCHAMP, Président de la Commission Locale de l'Eau, Président de l'Institution Interdépartementale Nord – Pas-de-Calais pour l'aménagement de la Vallée de la Sensée, Conseiller Général du Nord.

Monsieur Michel BLONDEL, Président de la Commission Thématique N°3, Maire de Saint-Léger.

Monsieur Jean-Luc HALLE, Maire d'Hamel, Président du Syndicat Intercommunal de la Région d'Arleux.

Monsieur Jules CORNET, Maire de Wasnes-au-Bac.

Monsieur Guy HECQUET, Président du Syndicat des Faucardements de la Sensée.

Monsieur Jean-Claude HOQUET, Conseiller Général du Pas-de-Calais.

Madame Isabelle LEPOIVRE, Maire de Lécluse.

Monsieur Julien OLIVIER, Conseiller Général du Pas-de-Calais.

COLLEGE DES USAGERS

Monsieur Paul CAULIER, Noréade.

Monsieur Jean-Marc DELABRE, Syndicat de l'hôtellerie de plein air du Nord.

Monsieur Christian BULOT, Chambre d'Agriculture du Nord – Pas-de-Calais.

Monsieur Gustave HERBO, Président du Comité Scarpe Sensée Escaut / Artois Douaisis Cambrésis du Mouvement National de Lutte pour l'Environnement.

Monsieur Rodrigue MROZ, Maire de Récourt, Vice-Président de Noréade.

Monsieur Daniel RENARD, Président du Comité Départemental de Canoë-Kayak du Pas-de-Calais.

COLLEGE DES ADMINISTRATIONS

Madame Géraldine AUBERT, Agence de l'Eau Artois-Picardie.

Madame Karine CHUQUET, VNF.

Madame Sylviane CIGLIANA, DDTM du Nord.

Monsieur Jean-Paul GIBAUX, DDTM du Pas-de-Calais.

Monsieur Jean-Louis MAROUSE, ONEMA du Nord.

Monsieur Max THEROUANNE, ARS Nord-Pas-de-Calais.

Madame Caroline TROUVE, DDTM du Nord.

Participaient également :

Madame Céline BLIN, Animatrice du SAGE de la Sensée.
Monsieur Jean-Marie GLACET, Chambre Régionale d'Agriculture du Nord-Pas-de-Calais.
Monsieur Jean-Jacques HERIN, Communauté d'Agglomération du Douaisis.
Madame Emeline GUILLAUME, Communauté d'Agglomération du Douaisis.
Monsieur Clovis PINTIAUX, Maire d'Estrées.
Monsieur Eric ROUSSEL, Vice-président de la Communauté de Communes OSARTIS.
Monsieur Fabrice THIEBAUT, Chargé de mission de l'Institution Interdépartementale Nord Pas-de-Calais pour l'aménagement de la Vallée de la Sensée.

Absents, excusés :

COLLEGE DES ELUS

Monsieur Ernest AUChart, Maire d'Hannescamp.
Madame Yvette BLANCHARD, Maire de Hem-Lenglet.
Monsieur Erick CHARTON, Conseiller Général du Nord.
Monsieur Frédéric CHEREAU, Conseiller Régional du Nord – Pas-de-Calais.
Monsieur Jean-Pierre CUVILLIEZ, Maire de Saudemont.
Monsieur Christian DORDAIN, Maire de Bugnicourt.
Monsieur Gérard DUE, Vice-Président de la Communauté de Communes du Sud Artois.
Monsieur Bernard DEREU, Maire d'Achiet-le-Grand.
Monsieur Henri GAMEZ, Maire de Fressies.
Monsieur Roger GODEFROY, Maire de Boiry-Sainte-Rictrude.
Monsieur Philippe GORGUET, Maire de Beaumetz-les-Cambrai.
Madame Sylvie LABADENS, Conseillère Générale du Nord.
Monsieur Jean-Pierre LEGER, Maire d'Oisy-le-Verger.
Monsieur Jean-François LEMAIRE, Maire de Palluel.
Monsieur André LEPRETRE, Maire de Wavrechain-sous-Faulx.
Monsieur Jean-Claude LEVIS, Maire de Neuville-Vitasse.
Monsieur Patrick MASCLET, Maire d'Arleux.
Monsieur Arnold NORMAND, Maire de Roeux.
Monsieur Gilles POULAIN, Maire de Brunémont.
Monsieur Michel SALLIO, Maire-Adjoint de Bugnicourt.
Monsieur Martial STIENNE, Vice-Président de l'Institution Interdépartementale Nord – Pas-de-Calais pour l'aménagement de la Vallée de la Sensée.
Monsieur Alain WALLART, Maire de Féchain.

COLLEGE DES USAGERS

Monsieur Pierre-André CELLIEZ, UFC Que Choisir.
Monsieur Edouard COURTECUISSE, Chambre Régionale d'Agriculture du Nord – Pas-de-Calais.
Monsieur Christophe DE GUILBON DE RESNES, Propriétaires riverains.
Monsieur Alexis DE LA SERRE, Fédération de Chasse du Pas-de-Calais.
Monsieur Henri DELATRE, Fédération de Pêche du Nord.

Monsieur Nicolas FIEVET, Chambre Régionale Nord Pas-de-Calais de Commerce et d'Industrie.

Monsieur Jean-Luc FLAMME, Chambre Régionale Nord Pas-de-Calais de Commerce et de l'Industrie.

Monsieur Gilbert GRAVE, Fédération de Pêche du Pas-de-Calais.

Monsieur Régis HULOUX, Fédération de Chasse du Nord.

Monsieur Philippe RENOU, représentant les Pisciculteurs.

Madame Régine SPLINGARD, Comité Régional du Tourisme.

COLLEGE DES ADMINISTRATIONS

Monsieur le Chef du Service Départemental de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques du Pas-de-Calais ou son représentant.

Monsieur le Préfet Coordonateur de la procédure d'élaboration du SAGE de la Sensée, Préfet du Pas-de-Calais, ou son représentant.

Monsieur le Préfet Coordonateur du Bassin Artois Picardie, Préfet du Nord, ou son représentant.

Monsieur le Chef du Service Départemental de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage du Nord ou son représentant.

Monsieur le Chef du Service Départemental de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage du Pas-de-Calais ou son représentant.

Monsieur l'Inspecteur de l'Académie, directeur des services départementaux de l'Education Nationale du Nord, ou son représentant.

Monsieur le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement du Nord-Pas-de-Calais, Délégué de Bassin Artois-Picardie, ou son représentant.

Monsieur Clovis PINTIAUX accueille les participants. Il précise que la commune d'Estrées est située près d'Arleux, qu'elle est une localité rurale de 1100 habitants, dont le recensement est prévu en 2014. Il est heureux des travaux de la CLE et souhaite un bon travail et un bon courage aux participants.

Monsieur Charles BEAUCHAMP remercie Monsieur Clovis PINTIAUX pour son accueil au sein de la salle des fêtes d'Estrées, et remercie également les personnes présentes venues participer à la réunion de la CLE du SAGE de la Sensée. Il précise que la salle de fêtes est une très belle salle et qu'elle a bénéficié de l'aide du Conseil Général du Nord pour le financement des travaux à hauteur de 40%. Des travaux d'insonorisation ont permis de continuer à exploiter cette salle installée au centre de la commune. Il n'est pas nécessaire de faire la démonstration de l'intérêt des Conseils Généraux qui se voit au quotidien dans les communes mais cela nécessite d'avoir les financements et la période est difficile actuellement.

Monsieur Charles BEAUCHAMP informe que les arrêtés préfectoraux modifiant la structure et la composition de la CLE sont dorénavant signés, respectivement le 29 août et le 20 novembre. Il précise que les membres de la CLE ont reçu la copie du premier arrêté, et que celle du second va leur parvenir prochainement. Il affirme que la prise de ces arrêtés était nécessaire compte tenu des fusions opérées cette année au niveau des structures intercommunales qui siègent au sein de la CLE.

La fusion majeure a été le regroupement des Communautés de Communes du Sud Arrageois, de la Région de Bapaume et du Canton de Bertincourt pour former la Communauté de Communes du Sud Artois. Son représentant désigné pour siéger au sein de la CLE est Monsieur Gérard DUE, en sa qualité de Vice Président. La Communauté de Communes de Moeuvres a également fusionné avec la Communauté d'Agglomération de Cambrai, mais sans incidence pour la CLE.

Monsieur Charles BEAUCHAMP ajoute que la CLE réunie ce jour est donc valide mais pour un temps très court, car à partir du 1er janvier 2014, d'autres fusions sont programmées. Notamment, les Communautés de Communes de Marquion et d'OSARTIS vont former ensemble une nouvelle entité, et les Communautés de Communes de l'Ouest Cambrésis et Sensescaut vont rejoindre la Communauté d'Agglomération de Cambrai. Il va donc falloir prendre de nouveaux arrêtés en début d'année prochaine à cause de ces fusions, puis encore une nouvelle fois à l'issue des élections municipales de mars. Il y aura beaucoup d'arrêtés à transmettre à cause de ces événements.

Monsieur Charles BEAUCHAMP ajoute qu'il va donc rapidement saisir à nouveau Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais coordonnateur de l'élaboration du SAGE de la Sensée afin d'anticiper les changements au niveau des intercommunalités et obtenir très rapidement au moins l'arrêté de structure puisqu'on connaît déjà l'issue des rapprochements. Une fois l'arrêté de structure signé, il sollicitera les intercommunalités nouvellement formées afin qu'elles désignent leur représentant dans les délais les plus courts.

Monsieur Charles BEAUCHAMP pense que cela permettrait d'avoir en début d'année prochaine une CLE valide et la possibilité de valider l'état des lieux du SAGE et notamment le diagnostic et le scénario tendanciel dont les premiers projets vont être présentés.

Il ajoute aussi, qu'en sa qualité de Président de la CLE, il a reçu un courrier émanant des directeurs de la DREAL et de l'Agence de l'Eau demandant au CLE de se réunir au cours du premier trimestre 2014 afin de valider la délimitation des Zones à Enjeu Environnemental.

En effet, l'arrêté du 27 avril 2012 relatif aux modalités de contrôle des installations d'assainissement non collectif nécessite de délimiter au sein des SAGE ou des SDAGE des Zones à Enjeu Environnemental dans lesquelles ces installations ont un impact sur la qualité des cours d'eau.

Ces zonages ne sont pas sans conséquences. Elles sont bien évidemment financières, puisque l'Agence de l'Eau, compte tenu de son budget actuellement très serré, qui sera même amputé en 2014 par un ratchet de l'Etat de 10 % des recettes de l'Agence, accordera en priorité des subventions aux ANC situées en Zones à Enjeu Environnemental. Il y a donc un intérêt pour que sur les territoires soient définies ce type de zones.

L'Agence de l'Eau et la DREAL ont souhaité que les SAGE accomplissent le travail de délimitation à partir d'une méthodologie proposée.

Il ajoute qu'il a déjà souligné lors de réunions à l'Agence cette démarche qu'il trouve quelque peu autoritaire, puisque l'on impose aux SAGE de faire le travail, sans demander l'avis aux Présidents des CLE des SAGE. De plus, il n'a pas reçu de demande pour travailler dans cette direction.

Il semblerait que les premiers calculs aboutissent à la présence de Zones à Enjeu Environnemental sur le bassin de la Sensée. Néanmoins, ce résultat ne surprend pas **Monsieur Charles BEAUCHAMP**, compte tenu que la majorité des communes du SAGE sont zonées en ANC et de l'impact des Habitats Légers de Loisirs sur les milieux naturels.

Il précise que ce travail sera présenté lors de la prochaine réunion de la Commission Thématique « Cours d'eau et milieux aquatiques » qui aura lieu le 11 décembre, puis lors d'une CLE en début d'année prochaine conformément à la demande formulée par l'Agence et la DREAL.

Monsieur Charles BEAUCHAMP souhaite aussi présenter Mademoiselle Céline BLIN, qui est la nouvelle animatrice du SAGE de la Sensée et qui vient de Normandie. Elle a pris ses fonctions le 1er octobre dernier suite au départ de Mélina AINAOUI qui a souhaité retourner dans sa région natale, la Loire-Atlantique, et pratiquer la boxe à temps complet. Dès que l'Institution a été avertie de son départ, le recrutement a été rapidement lancé. L'Institution a tout de même reçu plus de 100 candidatures de tout le territoire national et de Belgique, ce qui met en exergue l'intérêt croissant porté par les métiers de l'environnement mais aussi malheureusement les difficultés sérieuses que rencontrent les jeunes gens à trouver du travail.

Depuis son arrivée à l'Institution, sa première mission est de finaliser la rédaction de l'état des lieux du SAGE.

Monsieur Charles BEAUCHAMP aborde ensuite le premier ordre du jour.

1. Etat d'avancement et programme prévisionnel de l'élaboration du SAGE de la Sensée.

Monsieur Charles BEAUCHAMP précise que l'objectif est toujours une validation préfectorale en 2015.

Il laisse ensuite la parole à **Madame Céline BLIN** qui présente le planning prévisionnel.

La présentation est jointe en annexe.

Monsieur Charles BEAUCHAMP demande s'il y a des questions.

Madame Géraldine AUBERT fait remarquer que vu les modifications de la CLE à venir, la validation finale de la partie « Etat des Lieux » risque plutôt de se produire au second trimestre 2014 au lieu du 1^{er} trimestre prévu.

Monsieur Fabrice THIEBAUT ajoute qu'en effet, il est possible d'attendre que la CLE soit mise à jour pour la validation des documents.

Monsieur Charles BEAUCHAMP trouve cette remarque pertinente.

Monsieur Rodrigue MROZ précise que l'état initial a été validé par la CLE, le diagnostic et le scénario tendanciel le seront par la CLE prochainement. Avec les modifications de la CLE, certains membres vont mieux connaître les documents du SAGE que d'autres, notamment les personnes nouvellement désignées, ce qui risque de ralentir les prévisions.

Monsieur Charles BEAUCHAMP indique que l'on sait que la consultation risque de durer une année, surtout si le Comité de Bassin Artois Picardie réuni en juillet n'a pas pu se prononcer, et qu'il faudra alors viser la réunion de décembre. Il annonce que la CLE se réunira après les élections pour la validation de l'état des lieux.

Madame Géraldine AUBERT précise que l'on parle bien ici de la validation finale pour le comité de bassin.

2/ Présentation des projets de diagnostic et du document « scénario tendanciel » du SAGE de la Sensée.

Monsieur Charles BEAUCHAMP déclare que l'état initial est maintenant achevé. Il reste encore à finaliser le diagnostic et le document « scénario tendanciel » pour compléter l'état des lieux. Ces documents vont être présentés de manière globale par Melle BLIN. Ils seront également présentés lors des prochaines réunions des quatre commissions thématiques qui se dérouleront début décembre. A l'issue de ces réunions, des modifications seront apportées aux documents. Ces nouvelles versions seront ensuite transmises aux membres de la CLE pour avis. On pourra alors envisager de réunir la CLE dans le courant du second trimestre afin de valider définitivement l'état des lieux du SAGE.

Monsieur Charles BEAUCHAMP passe la parole à Madame Céline BLIN pour une présentation générale des deux documents.

La présentation est jointe en annexe.

Monsieur Charles BEAUCHAMP demande s'il y a des questions.

Madame Géraldine AUBERT demande des précisions sur le gaz de couche.

Monsieur Fabrice THIEBAUT explique que le gaz de couche est le gaz contenu dans le charbon et que l'exploitation de ce gaz est différente de celle du gaz de schiste, et qu'elle ne nécessite pas de fracture hydraulique.

Madame Géraldine AUBERT répond qu'il faudra surveiller cette exploitation avec beaucoup d'attention car il ne faudrait pas qu'il y ait des risques pour l'eau potable.

Monsieur Charles BEAUCHAMP partage ses inquiétudes car il considère le bassin-versant de la Sensée comme le réservoir d'eau potable du secteur voire de la Région, cela nécessite donc d'être vigilant.

Monsieur Jean-Luc HALLE est tout à fait conscient de l'augmentation des prélèvements d'eau, notamment à cause de l'exportation à l'extérieur du territoire de la Sensée, ce qu'il considère comme une contrainte au profit des grandes agglomérations qui n'ont pas cette attention de la gestion de l'eau à prendre en compte. Il fait une deuxième remarque au sujet du nombre d'adhérent à la pratique de la chasse, qui selon lui n'est pas en augmentation mais en diminution. Il faudrait pour cela demander le nombre de permis à la fédération. Il fait la même observation pour les adhérents des associations de pêche.

Monsieur Paul CAULIER précise au sujet du gaz de couche que son exploitation aurait lieu dans la partie nord du bassin, en couche profonde, et qu'il n'y aurait pas de soucis sur la nappe de la craie. Il mentionne une exploitation vers l'ouest du bassin minier.

Monsieur MROZ signale qu'en effet, la consommation en eau a tendance à diminuer mais que les pressions extérieures se poursuivent. Pour la chasse, il évoque aussi la diminution du nombre de permis

Monsieur Charles BEAUCHAMP informe qu'il y aura des ajustements à faire concernant les données sur la pêche et la Chasse. Il ajoute que la Région a lancé une mission d'étude sur le gaz de couche et qu'il reste ainsi attentif à ce sujet. Il ajoute que Monsieur Flageolet, rapporteur de la Loi sur l'Eau de 2006 fait partie de la mission d'étude et il pense qu'il saura avoir une attention particulière.

Monsieur Jean-Paul GIBAUX précise que le dossier de GAZONOR relatif à l'exploitation du gaz de couche au nord du territoire, en est à l'étape de l'enquête publique.

Madame Isabelle LEPOIVRE est d'accord pour la stagnation de la superficie des HLL mais elle explique que sur sa commune, les HLL abandonnés sont rachetés et démolis et que la parcelle n'est plus ensuite soumise à la location. Elle est ainsi laissée à la reconquête du milieu. Il y aurait même peut être une baisse de la superficie.

Monsieur HALLE confirme qu'il y a une baisse de la surface des HLL. Globalement des surfaces sont rendues au milieu naturel sur les communes de la CAD.

Monsieur Julien OLIVIER apporte deux précisions. Premièrement, ce n'est pas l'évolution de la population qui crée des problèmes sur les cours d'eau mais bien l'assainissement. Ainsi, l'Agache est polluée car il n'y a pas d'assainissement. Deuxièmement, sur le projet de Canal Seine-Nord, il a été rapporté pendant la réunion du 29 octobre dernier que la surface de la plate-forme de Marquion passerait de 106 hectares à 80 hectares. Il informe que cela n'aurait servi à rien d'occuper autant d'espace, puisqu'il y aura une montée en charge progressive. De plus, il cite la présence à 400 mètres des 350 hectares de la base aérienne qui pourraient être réutilisés.

Monsieur Charles BEAUCHAMP informe que Monsieur Rémi PAUVROS, Député du Nord, a été missionné pour travailler sur la reconfiguration du projet du Canal Seine-Nord. Il présentera son travail mi-décembre en séance plénière du Conseil Général du Nord. Comme à trois reprises, il y a eu des CLE exceptionnelles pour évoquer ce projet et ses impacts, il propose de solliciter la participation de Monsieur Rémi PAUVROS, avec les VNF, lors d'une prochaine CLE pour discuter de ce sujet et des modifications apportées au projet initial.

Monsieur Jean-Luc HALLE confirme l'importance et l'intérêt de l'assainissement collectif, mais aussi du raccordement qui doit être effectué.

Monsieur Jean-Jacques HERIN déclare qu'il est important de réaliser les réseaux d'assainissement. Sur les 35 communes du territoire de la CAD, on réalise l'assainissement ainsi que dans les zones HLL. Quand tout sera fini, quand la totalité des réseaux sera réalisée, aucun habitant, sauf en ANC, ne pourra pas ne pas être raccordé. Tous les réseaux seront raccordés à une STEP de 2^{ème} génération. Selon lui, le reste est beaucoup moins important.

Monsieur Charles BEAUCHAMP indique que sur l'Arleusis, le SIRA a lancé très tôt une politique d'assainissement collectif, ce qui est une chance pour ce territoire. Il évoque son inquiétude car le regroupement des intercommunalités va donner un autre visage des compétences et il y a le problème des financements de l'Agence de l'Eau qui ne sont pas à la hauteur des espérances, comme à l'époque du SIRA. Il pense que tous ne mesurent pas les inquiétudes sur la régression des politiques. L'Etat va ponctionner 10 % du budget de l'Agence en 2014, mais il y aura peut être une seconde fois. On sera alors en difficulté pour accompagner les communes et les intercommunalités qui voudront se lancer dans des travaux. Cela aura des incidences sur la reconquête hydraulique et écologique de la Sensée. Il a ensuite une deuxième remarque concernant la privatisation des plans d'eau, qui pour lui n'est pas totale, il y a bien des plans d'eau qui sont encore accessibles.

Monsieur Gustave HERBO fait remarquer que pour des communes sans assainissement collectif, les habitants doivent donc se mettre en assainissement individuel. Or certains se raccordent sur le réseau d'eaux pluviales et parfois même sur les recommandations de la commune elle-même.

Monsieur Rodrigue MROZ déclare que des gens s'autorisent à le faire, et qu'il y a beaucoup de chose à faire au niveau de l'assainissement, le problème étant les financements. Le Conseil Général du Pas-de-Calais finance l'assainissement non collectif et l'eau, alors que le Conseil Général du Nord finance uniquement l'assainissement collectif. Dans le Pas-de-Calais, il n'y a que des financements de l'Agence de l'eau. Cela signifie que les opérations avancent moins vite.

Madame Géraldine AUBERT est d'accord. Elle précise que l'Agence fonctionne par programme d'intervention de 6 ans. Lors des débats de 2012, il y a eu une remontée des discussions des instances qui précisait qu'il était nécessaire d'augmenter les dotations pour l'assainissement. L'augmentation est de 10 millions par rapport au budget prévu. Il a fallu faire des choix, les objectifs sont axés vers l'assainissement collectif et pas sur le non collectif. Pour l'ANC, avec l'arrêté de 2012 concernant les modalités de contrôle des installations, il faut définir des Zones à Enjeu Environnemental là où l'impact de l'ANC est fort. C'est la priorité et il faut s'y fixer. Si le Ministère demande d'augmenter les dotations, l'Agence le fera. Elle conseille d'aller au plus urgent notamment quand il y a un impact sur l'environnement. Si les ZEE sont définies dans la période fixée, des financements seront donc possible pour l'ANC.

3/ Lancement de l'étude de faisabilité de la baisse du niveau du canal de la Scarpe amont en vue de prévenir et de gérer les inondations du Douaisis.

Monsieur Charles BEAUCHAMP informe que suite aux inondations du Douaisis en juillet 2005 et à la demande du Président de la Communauté d'Agglomération du Douaisis, l'Institution Interdépartementale Nord Pas-de-Calais pour l'aménagement de la Vallée de la Sensée avait mené une étude de faisabilité de la création d'un délestage des eaux de la Scarpe vers la Sensée en période de crues.

L'idée du délestage a été unanimement rejetée en raison de son impact sur la qualité des milieux naturels.

Il est maintenant envisagé d'étudier la faisabilité de la baisse du niveau d'eau du canal de la Scarpe amont, cette solution étant reconnue comme la plus simple à mettre en œuvre et la plus efficace face aux inondations.

Monsieur Charles BEAUCHAMP tient à préciser que la réalisation de cette étude vient d'être attribuée au bureau d'études HYDRATEC, à qui l'institution a eu recours pour de précédentes études, pour un montant total de 39 587,60 € TTC.

La maîtrise d'ouvrage de l'étude est à nouveau portée par l'Institution Interdépartementale Nord Pas-de-Calais pour l'aménagement de la Vallée de la Sensée, l'étude étant financée par l'Agence de l'Eau Artois Picardie (50 %), la DREAL Nord Pas-de-Calais (30 %), la Communauté d'Agglomération du Douaisis (10 %), la Communauté Urbaine d'Arras (5%) et la Communauté de Communes OSARTIS (5%).

La date de commencement d'exécution de l'étude est fixée au 09 décembre.

Un Comité Technique associant les partenaires financiers et les VNF se réunira régulièrement pour suivre et guider le travail du bureau d'études et valider chaque rapport d'étape.

La durée totale de l'étude étant fixée à 3 mois, le Comité de Pilotage élargi se réunira à l'issue de l'achèvement de l'étude, soit en mars voire en avril 2014, afin de prendre connaissance des conclusions et des préconisations du bureau d'étude HYDRATEC.

Monsieur Charles BEAUCHAMP envisage la possibilité d'une présentation des résultats de l'étude lors d'une réunion de la CLE dans le courant du premier semestre 2014.

Il laisse ensuite la parole à Monsieur Fabrice THIEBAUT pour la présentation du déroulement de l'étude axée sur trois phases et des principales prescriptions du cahier des charges de l'étude.

La présentation est jointe en annexe.

Monsieur Charles BEAUCHAMP demande s'il y a des questions.

Monsieur Julien OLIVIER demande s'il existe un historique des événements annoncés. Et si le bureau d'étude sera en capacité d'analyser les causes et les conséquences.

Monsieur Charles BEAUCHAMP répond que ces éléments sont dans les archives, la CAD doit aussi en avoir en sa possession. L'utilité du comité technique sera aussi d'apporter au bureau d'étude les éléments dont il aura besoin.

Monsieur Jean-Jacques HERIN ajoute que depuis 2005, on a accumulé des données. 2005 fut une année particulière qui a donné lieu à une accumulation de données. Beaucoup de choses ont été enregistrées, des données utiles pour le modèle. On n'a pas tout mais on est en capacité de les rassembler avec les VNF, puisque l'évènement était régional, entre 80 mm et 120 mm tombés sur 6 h, sur l'ensemble de la Région, on a donc des données.

Madame Karine CHUQUET précise qu'il est plus difficile d'avoir de la donnée sur le bassin versant de la Scarpe amont.

Monsieur Jean-Jacques HERIN informe que cette étude est un des éléments de la gestion des risques d'inondations. A terme, le SAGE Scarpe amont devra achever la gestion des eaux pluviales sur les surfaces imperméabilisées. Si on met en œuvre la baisse, et si on continue à ajouter des eaux pluviales, cela n'est pas cohérent. Cet aspect là est pris en compte sur la CUA. Aussi, un des objectifs du SDAGE est de ralentir les débits des eaux pluviales dirigées vers le milieu naturel. Il faut agir en amont et faire qu'il y ait moins d'eau qui arrive à l'aval.

Monsieur Jean-Marie GLACET demande si les études prennent en compte les critères portant sur la qualité de l'eau.

Madame Karine CHUQUET fait le constat d'un problème de sédimentation sur la Scarpe canalisée, un apport trop important, et la présence considérable de plantes aquatiques qui impactent la gestion. Plus on a de plantes, plus cela crée un frein à l'écoulement, provoquant des problèmes d'évacuation. Une action forte sur l'amélioration de la qualité sur la Scarpe amont, permettrait une baisse significative de la prolifération des végétaux.

Monsieur Jean-Jacques HERIN indique qu'à l'époque du curage de la Scarpe moyenne à Douai, des études sur la qualité de l'eau et les sédiments ont été menées. 60 000 m³ de sédiments ont été retirés sur 7 km. L'étude a montré qu'une partie des sédiments provenait de

la Scarpe amont et de l'amont de la Scarpe rivière. Il y a un lessivage des terres agricoles, cet aspect important est à régler.

Monsieur Charles BEAUCHAMP indique qu'on s'assure que les éléments de 2005 soient bien remis au bureau d'étude. Le changement climatique doit aussi être pris en compte

Monsieur Charles BEAUCHAMP conclut cette partie en insistant bien sur le fait que l'étude de la baisse du niveau du canal de la Scarpe amont se déroule dans le cadre d'une coopération inter, SAGE, entre celui de la Scarpe amont, de la Scarpe aval, de la Sensée et Marque Deûle, qu'elle constitue la mise en œuvre concrète d'une stratégie locale mise en place et souhaitée par la Directive Inondations, et qu'elle aurait dû être portée et financée par les VNF. Il précise qu'il ne vise pas Madame Karine CHUQUET de VNF dont la collaboration est appréciée, mais que l'Institution a rencontré des difficultés pour boucler la clé de financement. C'est la DREAL qui a pris le relais, et Monsieur Charles BEAUCHAMP remercie Monsieur Michel PASCAL car sans lui l'Institution aurait rencontré des difficultés à lancer l'étude.

4/ Etat d'avancement de la mise en œuvre des travaux de l'étude hydraulique globale.

Monsieur Charles BEAUCHAMP débute le dernier point de l'ordre du jour concernant la mise en œuvre des travaux de l'étude hydraulique.

Elle s'est déroulée de 2003 à 2011 et a coûté quasiment un million d'euros. Il est donc normal que dans ces conditions, l'étude ne soit pas remise.

L'étude a défini un programme de travaux de restauration et d'aménagement des cours d'eau d'un montant évalué à plus de 7 millions d'euros, sûrement inférieur à la réalité.

Conformément aux décisions du Comité de Rivière du 22 décembre 2000, les élus de l'Institution se sont engagés à réaliser l'étude hydraulique.

Il revient maintenant aux communes et aux intercommunalités compétentes de s'emparer des conclusions de l'étude et de mettre en œuvre les travaux préconisés.

Cinq réunions territoriales se sont tenues d'octobre à novembre 2012 afin de présenter l'étude hydraulique globale, ses conclusions et les travaux préconisés à tous les élus des intercommunalités et des communes concernées.

La CLE s'était également réunie exceptionnellement, le 03 octobre 2012, pour prendre connaissance des conclusions de l'étude.

Dans la continuité de la démarche engagée, une réunion associant les Présidents et Vice Présidents des intercommunalités du bassin versant de la Sensée a eu lieu le 29 janvier 2013 afin de mesurer leur engagement dans la réalisation des travaux issus de l'étude hydraulique globale et d'identifier les éventuels freins.

La réunion a permis de fixer le cadre de la réalisation des travaux.

Premièrement, il a été proposé de mettre en place des Plans Pluriannuels de Gestion des cours d'eau qui permettent de fixer les modalités de réalisation des travaux par les intercommunalités et les modalités de financements de ces travaux par l'Agence et par d'autres co-financeurs tels que les Départements ou encore la Région, l'Europe mais pas l'Etat.

Deuxièmement, afin de faciliter la gestion administrative de dossiers, il a été proposé de constituer un unique Dossier Loi sur l'Eau et une seule Déclaration d'Intérêt Général (DIG) pour l'ensemble des travaux à réaliser sur le bassin versant de la Sensée.

L'Institution Interdépartementale va se charger alors de l'élaboration de ces dossiers, en réalisant également les études d'incidences et d'impacts indispensables.

Les intercommunalités dans ces conditions, bénéficieraient ainsi des autorisations et de la DIG, et mettraient en œuvre les travaux qui leur incombent.

Enfin, la réunion a mis en avant la nécessité de rencontrer les Services Départementaux de Police de l'Eau du Nord et du Pas-de-Calais afin de prendre connaissance des contraintes réglementaires, et des exigences et des préconisations de ces deux services.

Cette réunion s'est tenue le 18 octobre dernier avec les agents des deux Services de Police du Nord et du Pas-de-Calais et Monsieur Charles BEAUCHAMP les remercie vivement pour leur engagement et précise qu'ils soutiennent l'Institution dans sa démarche.

La réunion a permis de souligner l'intérêt de réaliser une seule DIG et un seul dossier Loi sur l'Eau, même si on attend encore l'avis officiel des Polices de l'Eau sur ce dernier point, et la nécessité que ces mêmes Services coopèrent comme ils le font déjà pour la gestion d'autres dossiers interdépartementaux, notamment celui du curage décanteur de TORTEQUESNE.

Monsieur Charles BEAUCHAMP tient également à rappeler qu'au-delà des contraintes réglementaires, les élus doivent aussi faire face à des éléments qui freinent les communes et les intercommunalités dans leur engagement vis-à-vis de ces travaux importants.

Il y a :

- D'abord, les élus comprendront, les budgets de plus en plus contraints des collectivités les obligeant à revoir leurs priorités, et l'environnement étant souvent placé en second plan ;
- les compétences qu'elles n'ont pas pour réaliser les travaux demandés, et avec le jeu de la révision des inter-communautés, il faudra une clarification des compétences ;
- les fusions en 2013 des intercommunalités et le temps de la mise en place des services et des nouvelles façons de fonctionner ;
- les fusions à venir en 2014 posent aussi des incertitudes concernant la pérennité des compétences respectives ;
- A ce jour, l'absence de DIG qui est une condition réglementaire et aussi une condition de l'Agence de l'Eau pour l'obtention des subventions ;
- l'incompréhension vis-à-vis d'aménagements innovants tels que par exemple le reméandrage de cours d'eau ou encore la déconnexion des étangs avec la rivière.

Monsieur Charles BEAUCHAMP précise qu'à ce sujet, le Conseil Général est propriétaire d'un étang à Paillencourt. La Sensée se jette dans l'étang qui s'envase. Monsieur KANNER a été informé. Les services ENS du Conseil Général sont contre la déconnexion de la rivière de

l'étang. Ils préfèrent voir un étang se reboucher. Or, la fonction première de l'Institution est de sauvegarder les étangs en les curant. L'argument des ENS est qu'une nouvelle faune et flore apparaît quand les milieux s'envasent. L'Institution intervient aussi pour la reconquête de la faune et de la flore et le maintien des usages des habitants.

Enfin, il ajoute que les travaux issus de l'étude hydraulique vont également concourir à l'atteinte du bon état écologique des cours d'eau imposé par la DCE.

Ainsi, même si il rejette la DCE et sa méthode, il trouve ses objectifs légitimes. Il s'agit d'une reconquête, et les élus ont tous un intérêt à ce que les travaux se réalisent rapidement et dans de bonnes conditions. Une partie des conclusions de l'étude rejoint le programme de la DCE.

L'Institution Interdépartementale, avec l'aide de Julien OLIVIER et Jean-Claude HOQUET, tient ses engagements et va lancer l'élaboration des dossiers Loi sur l'Eau et de la DIG afin de mettre à la disposition des intercommunalités les outils réglementaires adéquates facilitant la prise en charge des travaux.

En attendant la DIG, certaines intercommunalités ont déjà commencé à préparer les budgets, à programmer les travaux et à lancer les études préalables et Monsieur Charles BEAUCHAMP les en remercie.

Monsieur Charles BEAUCHAMP a également sollicité Messieurs les Présidents des Conseils Généraux du Nord et du Pas-de-Calais pour qu'on puisse intégrer les travaux de l'étude hydraulique dans les Contrats de Territoire du Douaisis, du Valenciennois, du Cambrésis et de l'Arrageois. Pour le Nord, les contrats du Douaisis et du Valenciennois sont en cours d'élaboration. Pour le Cambrésis, c'est le premier territoire qui a mis en place un contrat. Il est actuellement en révision, dont l'Institution profite pour intégrer les travaux. Sur l'Arrageois, le Conseil Général du Pas-de-Calais était un précurseur, l'Institution y travaille aussi.

Aussi, Monsieur Jacques DESTOUCHES, Sous Préfet de Douai, a proposé son soutien lors d'une visite de la Vallée de la Sensée effectuée le 08 novembre dernier, en travaillant au positionnement des préconisations de l'étude dans la négociation du futur Contrat de Plan Etat Région 2015-2020. C'est une opportunité à ne pas manquer, cela permettrait des avancées non négligeables. Le futur contrat de plan Etat-Région a un intérêt prononcé pour les projets marqués par le développement durable, l'Institution a donc un intérêt à poursuivre dans ce sens.

Il explique qu'à travers toutes ces démarches, l'Institution met tout en œuvre afin d'engager au plus vite la reconquête écologique et hydraulique du bassin de la Sensée.

Monsieur Charles BEAUCHAMP remercie ensuite les personnes présentes pour leur participation, et leur rappelle qu'ils recevront très prochainement en format papier les premières versions du diagnostic et du scénario tendanciel. Ils auront alors un délai raisonnable de deux mois pour faire part de leurs remarques à l'Institution.

Ensuite, après avoir pris en compte toutes leurs remarques et modifier les documents, la CLE sera de nouveau réunie afin de valider le document entier de l'état des lieux et valider également les délimitations des zones à enjeu environnemental.

Madame Géraldine AUBERT souhaiterait que ces documents soient mis en ligne sur le site du SAGE pour que tout le monde puisse se servir.

Monsieur Charles BEAUCHAMP remercie à nouveau Monsieur Clovis PINTIAUX pour son accueil et la mise à disposition de la salle.